ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 10 Mars 1875.

M. Bhypr, président.
La séance est ouverte à 2 h. 3ê.
Après l'adoption du procès-verbal, l'assemblée reprend la 3me délibération sur le projet de loi relatif aux cadres de l'armée.
La discussion de l'article 3 est ajournée à la demande de la commission à laquelle cet article à été renvoyé.

demande de la commune de l'article à été renvoyé.

L'ensemble de l'article 4 concernant la cavalerie est adopté.

Sur l'article 5, concernant l'artillerie, M. Jean Brunet développe un amendement qui est combattu par M. le rapporteur Chareton, et

rejeté.
M. Raudot développe à son tour un amendement pertant que l'artillerie et le génie ne forment qu'un seul corps.
M. le rapporteur Charreton s'oppose à la fusion des deux services.
M. Raudot insiste pour des motifs d'écono-

M. Raudot insans pour de mie.
M. le général de Cissey, ministre de la guerre et M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, combattent également la fusion de l'artillerie et du génie.
L'amendement Raudot est mis aux voix et

rejeté.

M. Vaudier demande que l'on renforce les arvices destinés à la défense des côtes en temps de guerre et qu'une commission ad hoc soit nommée pour étudier la question.

M. le ministre de la guerre répond que le grave intérêt dont il s'agit est déjà remis aux

d'une commission. s deux premiers paragraphes de l'art. 5

sont adoptes.

Le général Mazure combat le troisième paragraphe.

La suite de la discussion est renvoyé à de-

main. La séance est levée à 4 h. 40.

# BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le timbre des quittances. — Le pré-sident de la chambre de commerce de Saint-Quentin, ayant adressé au minis tre des finances une réclamation à propos de l'interprétation de loi relative au timbre des bons, quittances, reçus, etc., viennent de recevoir la réponse sui-

vante:

Paris, 24 février 1875.

Monsieur le président.

« Dans une dépêche que vous m'avez adressée le 10 novembre dernier, au nom de la Chambre de commerce de Coint Outstir Saint-Quentin, vous annoncez que «l'in-» terprétation de l'article 18 de la loi » du 23 août 1871, relatif au timbre des » quittances, reçus ou décharges, de » sommes, titres, valeurs ou objets, donne lieu, dans le département de l'Aisne, à un nombre considérable de » procès, et excite d'autant plus de méontentement que cette disposition de la loi reste sans application dans les autres départements. Vous citez en suite plusieurs cas spéciaux, dans lesquels la réclamation d'un droit de timbre de 10 centimes vous paraît abusive.

"Je dois tout d'abord vous faire obser-

ver que rien ne semble justifier en fait vetre première assettion. Les instruc-tions données pour l'exécution de la loi du 23 août 1871 sont les mêmes pour tous les départements, et la loi est ap-pliquée dans le département de l'Aisne comme elle l'est ailleurs. Ce n'est donc pas à une interprétation inexacte ou ex-tention de la loi, mais à un plus grand nombre de contraventions commises ou peut-être à une surveillance plus active de la part des agents charges de constater ces contraventions qu'il faut attribuer les résultats dont vous vous plai-

»Quant aux questions sur lesquelles vous me faites l'honneur d'appeler mon at-tention, voici dans quel sens j'estime qu'elles doivent être résolues. »

A l'égard du bon qu'un industriel pourrait remettre à un ouvrier, pour constater le nombre d'heures pendant lesquelles il l'a occupé, une distinction est nécessaire

Tant que ce bon reste entre les mains ou de l'ouvrier ou du patron pour le compte duquel il a fait des travaux chez l'industriel, il ne semble pas qu'on puisse le considérer comme un reçu de valeurs ou d'objet du droit de 10 centimes.

Mais il en serait autrement si ce bon. ayant pour objet une somme supérieure à 10 francs, était remis à l'industriel et prouvait, soit au moyen d'un signe conventionnel, soit par suite d'un accord entre les parties, que l'industriel a payé les salaires dus pour le travail de l'ou-

En ce qui concerne les bons délivrés dans les autres cas qu'indique votre dé-pêche, l'exigibilité du droit de timbre ne paraît pas contestable, puisqu'ils constituent tous des reçus d'objets formant, entre les mains des détenteurs de ces bons, des titres qui leur permettront de réclamer le payement de la valeur des objets livrés. L'article 18 de la loi du 23 août 1871 s'applique, en effet, aux recus des sommes, et la seule différence à faire entre eux consiste en ce que les recus de sommes n'excédant pas 10 fr. sont exempt du timbre, tandis que les recus d'objets y sont soumis, quelque minime que soit l'importance ou la va-leur de ces objets. La question est au surplus pendante

en ce moment devant le tribunal de Saint-Quentin, et mon administration ne peut dès Jors qu'attendre la décision

etc. Le ministre des finances,

#### Remise de 3 0/0 aux débitants de bolssons

Voici la quatrième partie des impôts proposés par M. Mathieu-Bodet; les trois premières ont été successivement adopes par l'Assemblée

Le projet dont nous allons parler supprime la remise de 3 0/0 accordée jusqu'ici aux débitants de boissons, à titre de déchet et de consommation de famille, sur le montant des droits de détail et de consommation.

La Commission, par l'organe de son rapporteur, M. de Ravinel, propose l'a- au Nord.

doption du projet ministériel, en adhé-rant aux motifs invoqués par le minis-

la remise de 3 0/0 sur des raisons mal étudiées. Si la remise a pour cause la consommation personnelle du débitant, il est manifeste qu'elle est entièrement injuste, car le débitant doit payer l'impôt comme tous les citoyens; ou bien il faudrait faire la même remise à tous les épiciers pour les sucres, cafés, sels et chocolats et à tousles débitants de tabac. Si la remise est accordée à titre de dé-chet, elle est inégale, elle pèse en sens

inverse de la justice sur le commerce.
Le gros détaillant, qui vend beaucoup
et vite, a peu de déchet par évaporation,
tandis que le petit détaillant, qui vend
lentement, en a davantage. C'est le premier qui profite le plus de la faveur de

Une autre considération rend injuste et inégale la remise qu'il s'agit de sup-primer. Elle n'est accordée qu'aux dé-taillanta qui sont soumis à l'exercice. tandis que les détaillants des villes à taxe unique d'entrée et les détaillants rédimés

ne peuvent pas en jouir.
Il y a aujourd'hui 228,000 débitants exercés. La remise de 3 p. 100 s'élève annuellement à 3,400,000 francs. Cette somme totale sera gagnée par le Tréson si l'Assemblée s'approprie le projet. Ce

chiffre n'est pas à dédaigner. Le rapport de M. de Ravinel nous fournit, à l'occasion de la nouvelle loi, des renseignements intéressants qui ont des renseignements interessants qu'ont été sans doute communiqués par l'admi-nistration des contributions indirectes : la quantité des vins soumis au droit de détail, entre 1816 et 1873 a peu varié; elle est annuellement de 6 à 7 millions d'hectolitres; mais voici la progression du prix de l'hectolitre: En 1816. 30 fr.

En 1829. 30 fr. 60 c. En 1829, En 1839. 35 fr. 30 c. 40 fr. 45 c. 44 fr. 50 c. En 1859.

En 1859. 44 fr. 50 c. En 1869. 51 fr. 50 c. En 1873. 56 fr. La quantité d'alcools soumis au même droit de détail s'est augmentée de 1816 à 1847. Elle s'élevait à 200,000 hect. en 1816; à 362,000 en 1847; elle est retom bée, en 1873, à 294,000 hect., le nombre des débitants rédimés s'étant accru dans ces dernières années. Les alcools vendus par eux ne sont pas comptés au nombre de ceux qui paient le droit de

Le projet de loi a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée, pour être discuté après la troisièm**é** lecture de la loi des

#### ETRANGER

Espagne.—L'Univers reçoit les dépê-ches suivantes :

Hendaye, 9 mars, 5 h. 20 m., soir (Officiel.) On mande |d'Andoain: Ta-vallo a complétement défait la colonne alphonsiste de Cirlot, près Canolas. Les ennemis ont eu 300 morts, dont un gé-

Les armes, les chevaux et tous les équipages des officiers sont tombés en

L'ennemi avant ouvert un feu nourr d'infanterie et d'artillerie contre quel-ques bandes volantes, pendant deux heures, les forces carlistes sont tombées

sur eux à la baïonnette, culbutant les alphonsistes, qui se sont enfuis en désordre vers les montagnes de San Cris-Hendaye, 10 mars, 12 h. 05. Le *Cuartel Real* d'hier déclare que le projet de Cabrera était de se faire nommer général en chef de l'armée carliste

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

du Nord et de chercher un détour pour trahir le roi et proclamer don Alphonse

Hier, vers midi et demi, un incendie considérable a éclaté dans l'établissement de MM. Ransinangue et Co. teinturiers et apprêteurs rue Saint-Antoine.

où il y a en temps ordinaire 60 à 70° de chaleur. Un ouvrier teinturier en quittant la place vers midi et quart ne s'est aperçu de rien : un quart d'heure après son départ, le séchoir tout entier était la proie des flammes.

Au premier signal, la pompe à va-peur a été conduite sur les lieux par M. François, entrepreneur. C'est la première fois qu'on s'en sert et elle a admirablement fonctionné. Grace à ce puissant engin, les bâtiments environnants ont été préservés d'une complète destruction. La quantité d'eau lancée a été telle qu'on a dû défoncer les plafondsqui menacaient de s'écrouler sous poids. MM. Lefebvre-Ducatteau, propriétaires, de l'établissement occupé par Ransinangue et Co, voyant l'intensité du feu, se sont bornés à demander aux pompiers de protéger leur filature

d'en face. Le plus triste côté de ce sinistre, c'est que sur 250 ouvriers employés par Ransinangce, 180 vont se trou-MM.

ver quelque temps sans travail.

Disons que, cette fois comme toujours, nos braves pompiers ont montré une intrépidité et un dévouement au dessus de tout éloge.

Quant aux pertes, elles sont évaluées à 500,000 fr.; il y a assurance à l'Union Générale, à la Paternelle et

On a remarqué au premier rang des travailleurs des membres de la muni-cipalité, quelques ecclésiastiques, des Frères des Ecoles chrétiennes et bon Frères des Ecoles chrétie nombre de fonctionnaires.

Pendant que le feu faisait rage, un voleur s'est introduit dans la loge du concierge et y a soustrait un coffret contenant 300 fr. et une broche en or. Ce malfaiteur est resté inconnu.

M. l'abbé Ducornetz, curé de Gonnelieu, est nommé curé de Saméon. M. Danel. vicaire de Marchiennes

est nommé curé de Gonnelieu. M. l'abbé Baratte, professeur au Petit-Séminaire, est nommé aumônier du pensionnat Notre-Dame au Cateau

Les jeunes soldats de la classe de 1874 qui désireraient contracter un engagement dans les sections de comet ouvriers militaires d'adminis tration (commis des bureaux d'intendance), doivent se présenter, le lundi 15 mars, à une heure, aux bureaux des sous-intendants, dans les chefs-lieux de département.

Les sous-intendants militaires leu feront subir l'examen au moyen duquel leur aptitude pourra être reconnue.

Cet examen se compose d'une dictée et de quelques problèmes d'arithmétique. (Moniteur.)

A propos des aiguilleurs de nos che

mins de fer.
On sait que l'aiguille est le point de la voie ferrée où un tronçon unique donne naissance à plusieurs embran-

L'aiguilleur est l'employé chargé de faire manœuvrer les signaux destinés à indiquer si la voie est libre, ou à commander l'arrêt ou le ralentissement des trains.

On voit quelle est la responsabilité de cet agent, aux mains duquel est confiée chaque jour l'existence de plusieurs milliers de personnes. Une fausse manœuvre, un instant d'oubli et voilà les trains qui se choquent, qui se heurtent; on sait le reste.

On ne peut donc confier cet emploi qu'à des hommes sérieux, ayant cons-cience de la responsabilité qui leur incombe. Ils doivent être d'une sobriété éprouvée. Une santé de fer leur est indispensable, car le métier est dur. Il faut faire douze heures de service par jour, tantôt de nuit, tantôt de jour. exposé à toutes les intempéries, au soleil comme à la neige. Il faut une certaine dose d'intelligence et de mémoire, une présence d'esprit constante.

Or, savez-vous, dit le Figaro, com bien sont payés ces hommes desquels on exige tant de qualités et auxquels on permet si peu de défauts? La moyenne de leur traitement annuel ne dépasse guère 1,200 fr.!

Le cirque Rancy est annoncé pour la foire de Roubaix.

Nous avons dit que la troupe des Variétés de Lille devait venir donner des représentations à Roubaix. Elle avait fait afficher le Juif Errant pour lundi, mais au dernier moment, lapersonne détenant les cless de la salle ayant refusé de les livrer, la représentation n'a pu avoir lieu.

Un ouvrier de la maison Holden à Croix, le nommé Camille Renard, en voulant nettoyer son métier, a eu l'avant-bras gauche engagé et broyé. L'amputation a dû être faite immédia-

Dans l'avant-dernière nuit des malfaiteurs ont essayé, à l'aide d'une échelle, de s'introduire dans le magasin de Mme Lefèvre, épicière, rue de l'Om-melet. Heureusement, cette dame, qui a le sommeil complaisant, a entendu le bruit que faisaient les voleurs. s'est mise à crier. Ces cris ont été de la poudre d'escampette pour nos nocturnes dévaliseurs.

Avant-hier matin, une fille de 40 ans, demeurant chez sa mère, rue du Duc, s'est pendue dans le grenier de sa maison. Cette malheureuse n'avait pas ses facultés en règle.

On nous signale la mort volontaire par le même moyen d'une jeune fille de 19 ans, qui n'aurait pas voulu survivre à un chagrin d'amour.

Hier, la gendarmerie a conduit à Lille 11 prisonniers, dont 4 fraudeurs et 7 inculpés de mendicité.

Avant-hier soir, dans la salle des Pas-Perdus de la gare, à Lille, un ras-semblement s'était formé autour d'un anglais victime d'une singulière aventure, qu'il racontait avec une émotion plus singulière encore.

« Mon ratelier, s'écriait-il, j'ai perdu mon râtelier! » Et il montrait du doigt un cabinet voisin où, moyennant centimes, il venait de séjourner quelques instants. Puis il répétait encore: « C'est là que j'ai perdu mon ràtelier. » Comment la chose a-t-elle pu se faire?L'Anglaisne l'apas dit; toujours

est-il que le râtelier était au fond de la fosse. Tout confus et désolé, notre homme vulait la faire vider immédiatement; un employé de la gare lui fit compendre que l'heure était mal choisie. I promit de faire procéder à des recheches le lendemain matin.

Or nous apprend, dit le Progrès, que les recherches out été couronnées de

les richerches ont été couronnées succes et que, rentré en possession de son atelier, l'Anglais a déjeuné d'excellent appétit. Il a donné cinquante france de récompense à l'homme d'équipe qui avait procédé aux fouilles.

Je tribunal correctionnel de Lille jujé hier matin Mme Bury, une mar-clande de la rue Sainte-Elisabeth, à Roubaix, qui voyant passer deux prépo-ses des douanes avec un gamin arrêté jour fraude, les a traités de lâches et a céterminé un attroupement nombreux. Les préposés ont dû se réfugier à la

sendarmerie. Mme Bury a été condam-

rée à 8 jours de prison.

Treize mois de prison et 500 fr. d'anende ont aussi été appliqués à Michel l'eeters, repris de justice, en état de étidive légale en France et en Belgique, arrêté pour introduction d'exemplaires de la Lanterne en France, et couvé porteur de papiers qui le fort rouvé porteur de papiers qui le font connaître comme étant agent de l'In-

Camille Maes, un mendiant flamand, tout l'aspect d'un squelette, il exploite a mine cadavérique et fait croire un peu partout qu'il est malade ou mou-rant d'inanition, et les gros sous pleu-rent, et les secours arrivent, que c'est nne bénédiction. L'homme-fantôme iouait ces jours-ci son petit rôle à Tourcoing, quand la police — Deus ex ma-chind — y apporta un dénouement im-prévu. A l'audience, le prévenu retrouve toute sa vigueur pour injurier les témoins,
— Quatre mois de prison.

Encore un des débris de la vieille rmée qui vient de disparaître.

Cette semaine est mort à Honneourt le dernier médaillé de Sainte-Hélène de la localité, ancien 1er cuirassier de la division Sébastiani, échappé à la désastreuse retraite de Russie.

Le père Coursier, tel était le nom de ce brave, consacra le reste de sa vie à l'amélioration de la race chevaline : les villes de Lille, Avesnes, Valenciennes Douai, Cambrai, Saint-Quentin et Amiens décernèrent dans leurs concours des primes à ses étalons déjà approuvés par l'Etat.

Le père Coursier, si généralement connu des cultivateurs éleveurs, était depuis longtemps déjà connu par MM. les inspecteurs des haras comme le doyen des étalonniers de la région du

On lit dans PEcho du Nord :

« Une scène tragique s'est passée rue de Juliers, à Lille, pendant la soirée de la Mi-Carème. Une bande de masques en état d'ivresse a insulté, puis as-sailli deux sergents de ville de servi-ce. Frappés de toutes parts et serrés au milieu d'un cercle menaçant, les ser gents de ville ont dégainé, et l'un d'err, voyant ses menaces sans effet, a tiré sur les agresseurs un coup de revolver. » La balle, malheureusement, a passé

entre les masques et frappé un he en habits civils qui s'était approc en habits civils qui s'était approché du groupe. La victime, d'origine belge, a le poumon droit perforé et se trouve dans un état très grave. C'est à tort, nous dit-on, qu'on l'a désigné comme un gardien de la maison centrale de Loos. Quant aux sergents de ville, l'un d'eux est couvert de meurtrissures et assez est couvert de meurtrissures et assez sérieusement malade.

» Nous regrettons de ne pouvoir four-

nir pour le moment à nos lecteurs des détals plus précis sur cette triste affaire. Fidèle à un système qu'elle a inauguré depuis quatre ou cinq mois, lapolice de Lille montre la plus mauvaise volonté à fournir à la presse des renseignements sur les événements, même d'importance secondaire, qui s'accomplissent en notre ville, et se confine dans un parti pris d'allures mystérieuses et de mutisme absolu.

 » Bien que pareil mauvais vouloir n'ait été constaté jusqu'icl sous aucune administration, nous hésiterions à le signaler aussi formellement s'il n'avait, bien souvent, pour résultat direct de jeter l'émotion dans le public et d'accréditer des bruits erronés. On comprend, en ef-fet, que le rôle de la presse, lorsqu'elle peut se renseigner à sources sûres, est de couper court par un récit quasi officiel aux rumeurs que tout événement drama tique fait naître en ville et que la voix publique colperte en les grossissant de

plus en plus. » Si le mauvais vouloir de la police empêche au contraire les journaux de remplir ce but éminemment utile, toute rumeur circule, empruntant des pro-portions sans cesse croissantes, sans pouvoir être démentie avec quelque autorité, et le moindre fait donne lieu à des commenditaires et à un émoi prolonavait toujours eu jusqu'à ce jour la prudence d'éviter. »

Le 5 de ce mois, le feu s'est déclaré dans la sorêt de Mormal, appartenant à l'Etat, dans la coupe de Maroilles, territoire de Locquignol. On est parvenu, après deux heures de travail, à s'en rendre maitre; il avait dévoré environ vingt hectares de taillis de deux, quatre et six ans. La perte n'est pas core évaluée. Il n'y a pas d'assu

Le feu a été mis dans les herbes sè-ches par des étincelles échappées de la locomotive du train express. Ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit, mais l'incendie n'avait jamais pris d'aussi grandes proportions.

Samedi, dans la soirée, les sieurs Pierret et Thomasse, ouvriers des ports, ayant aperçu dans le canal St-Martin, à Lille, un cadavre, l'ont retiré et amend sur la berge, où il a été reconnu pour le sieur Paul Gambier, âgé de cinquante ans, propriétaire du bâteau de commerce le Nautilus, en chargement quai de la Marne. M. Gambier demeurait à Ansin.

dans son bâteau, aura sans doute fait un faux pas et sera tombé à l'eau.

AVIS CONCERNANT LES MILITAIRES DE LA RÉSERVE. Tous les militaires de la réserve et les

gardes mobiles, à partir de la classe 1867 et suivantes jusqu'à la classe de 1873, sont invités à se présenter à la gendarmerie, Place de la Liberté, à l'effet de connaître le corps auquel ils sont affectés et le lieu où ils devront se ren-dre en cas d'appel à l'activité.

Cette mesure n'implique en rien la prévision d'un appel prochain, que la situation politique nefait nullement pré-sager; elle a simplement pour but de désigner aux hommes les corps où ils

comme le nombre de ces jeunes gens est considérable, il leur est recommandé de ne pas oublier de remplir cette for-

de ne pas dumer de rempir cette formalité très-importante.

Ceux qui ne seraient plus propres au service remettront au Commandant de brigade de gendarmerie une demande à l'effet d'être présentés devant la Commission de réforme, en indiquant la nature de leur infirmité. ture de leur infirmité.

Quant à ceux qui seraient absents de Roubaix, les parents sont invités à se présenter en leur lieu et place, pour in-diquer où se trouvent leurs fils et pour recevoir la communication qui les con-

qui ne se seraient pas encore présentés à la gendarmerie, auraient à le faire le plus tôt possible, le travail dont il s'agit devant être clos vers la fin de ce mois

MARCHÉ AUX GRAINS DELILLE DU 10 Blés blancs: hectolitres amenés, 1097;

vendus 1097. Blés macaux: hectolitres amenés, 208; vendus, 178.

Prix des blés blancs, de 18 »» à 21 »» L'hectol. Prix des blés macaux, de 16 25 à 19

»» l'hectolitre. Vente lente. — Fermeté. Remis en magasin, »» hectol. de blés blancs et 30 de macaux.

Blancs et 30 de macaux.

Betat Civil de Roubaix

Déclarations de naissances du 8 mars.—
Horif Fontaine, rue des Anges. — Zoé Demulder, rue du Bois. — Irma Delbart, rue des Fossés. — Gustave Coulon, rue Sébastopol. —
Aline Leveugle, rue d'Alma. — Clémence Deys, rue d'Alma. — Angele Covez, rue des Longues-Haies. — Pierre Déquick, rue des Longues-Haies. — Pierre Déquick, rue des Longues-Haies. — Janchaptiste Boullengé, rue de la Paix. — Jacques Friess, rue du Coq Français. — Flore Delkosse, rue de Lannoy.— Maria Leroy, rue Delattre. — Emma Morel, rue de France. — Sophie Huvenne, rue des Longues-Haies. — Victor Cautraine, rue des Longues-Haies. — Adolphe Vanhaelewyn, rue de Lannoy. — Louise Ducatteau, rue du Fort. — Alexandre Delmote, rue des Longues-Haies. — Marie Agache, rue de l'Ommelet. — Clément Couveur, rue Neuve. — Clara Dhondt, route de Mouveaux.

Du 9. — Eudoxie Vanheewerbeke, route de Mouveaux. — Arthur Vasseur, rue des Longues-Haies. — Charles Bélot, rue Decreame. — Paulina Hoys, rue de la Barbe d'Or. — Victor Desbarbieux, rue de Maufait. — Georges Caby, rue Pellart.

Déclarations de Mouveaux.

Declarations de Maufait. — Georges Caby, rue Pellart.

Déclarations de Mouveaux.

Declarations de Maufait. — Georges Caby, rue Pellart.

Tentharbieux, rue de Maufait. — Georges Caby, rue Pellart.

DecLarations de mécès du 8 mars.—Jean-Baptiste Defrenne, 46 ans, bedeau, rue de la Redoute. — Marie Rys, 84 ans, sans profession, Grande-Place. — Hélène Desmarchelier, 3 ans, rue des 7 Ponts. — Verbruggen, présenté sans vie, rue Bernard. — Fidéline Broux, 35 ans, tisserande, aux 3 Ponts. — Auguste Vandewynckele, 9 mois, au Cul de Four. — Noël Besème, 46 ans, représentant de commerce, rue du Trichon.

Du 9. — Jules Druart, 2 mois, rue des Longues-Haies. — Elisa Vanderweerden, 1 an, au Cul de Four. — Juliette Demuylder, 2 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Augustine Enocq. 38 ans, bobineuse, rue du Crouy. — Charles Delmotthe, 32 ans, inserand, à l'Hôtel-Dieu. — Eugénie Letienne, 24 ans, rattacheuse, Hôtel-Dieu. — Ristitude Merget, 69 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Adelside Lenart, 40 ans, ménagère, rue du Duc. — Joseph Lerouge, 5 mois, rue du Quai. Flore Truffaut, 48 ans, sans profession, rue du Chateau. — Camille Clément, 67 ans, propriétaire, rue de la Paix. — Ivo Vaneenoo, 17 jours, rue Bernard.

# CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille TRUFFAUT-FOURNIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle FLORE TRUFFAUT, décédée à Roubaix, le 9 mars 1875, dans sa 49° année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convoit et services selemnels qui auront lieu le vendredi 12, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Château, 46.

L'assemblee a la maison mortuaire, fue du Les amis et connaissances de la famille DELATTRE-BOSSUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CAMILE-FRANÇOISE BOSSUT, épouse de Monsieur JULES DELATTRE, décédée à Roubaix. Le 10 mars 1875, à l'âge de 47 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convol qui sera célébrée le vendred! 12 mars 1875, à 39 heures, aux vigites qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux comvet et ser wice selemmels qui auront lieu le samed! 13, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.—L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Guroir, n° 10.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Împri-merie Aifred Rebouez. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Reubaiæ.

## CORRESPONDANCE

Les articles que suivent n'engagent minion, ni la responsabilité du journ

Monsieur le rédacteur en chef,
Je crois que vous ne voudrez pas
vous opposer à l'insertion de cette lettre, car après l'avoir lue vous verrez
qu'elle n'énonce qu'un désir bien naturel à un Roubaisien, celui de voir Roubaix suivre les villes volsines dans ce
qu'elles ont de bon. Tournay a eu sa
fête; on se souviendra longtemps qu'elle
l'a faite aussi somptueuse, aussi brillante que possible. Elle n'a pas grignoté
sur la dépense: mais, dame, eille a dû
trouver aussi que le débours lui a été
largement rendu. A Lille, dimanche, le
résultat a été piètre, et le monde accouru a eu lieu de constater une façon
de faire les choses qui ne convient pas
à ce qu'on peut attendre d'une si grande
ville. Enfin ç'a été manqué, mais ç'a été
essayé. Une autre fois l'orgueil des Lillois soutiendra mieux le rang de leur
ville. Ne nous diton nas que Tourcoinc Monsieur le rédacteur en chef, sesayé. Une autre fois l'orgueil des Lillois soutiendra mieux le rang de leur
ville. Ne nous dit-on pas que Tourcoing
maintenant prépare aussi ou du moins
a décidé une fête qu'elle donnerait l'été
prochain? Et seule, Roubaix, la première
toujours à aller chercher ailleurs des
plaisirs qu'on lui fait payer aussi cher
qu'elle a la réputation d'avoir la bourse
haute, seule elle garde l'expéctative
quand elle pourrait à son tour attirer
l'étranger chez elle et lui redemander
un peu de cet argent qu'à tort ou à raison on l'accuse de lui faire passer, avec
plus de prodigalité que de discernement
Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de ne pas atténuer ma pensée par

Permettez-moi, Monsieur le rédac-teur, de ne pas atténuer ma pensée par mon langaze; aussi bien, o'estune fausse méthode d'avouer ses torts tout bas et de n'oser les avouer tout haut. Personne à Roubaix n'ignore par exemple qu'un grand nombre de patentés de Lille vigrand nombre de patentés de Lille vi-vent de nous, par nous, pour nous. Eh mon Dieu, oui, nos patentés à nous nous les traitons de seconde main; vo-lontiers nous les négligeons; il ne nous vient pas à l'esprit, qu'étant nos conci-toyens ils auraient un droit à être pré-férés à ce seul titre; enfin, pour parler franc, autant on est content de nous à deux lieues d'ici, autant on l'est neu et deux lieues d'ici, autant on l'est peu et on a des raisons de l'être peuchez nous. Toilettes, ménages, distractions ont ap-pris à s'approvisionner au-dehors: après cela, si l'on se plaint au-dedans qui peut pris a s'approvisionneratuent superiorela, si l'on se plaint au-dedans qui peut le trouver mauvais? Quand je vous écris cela, Monsieur le rédacteur, je ne me pose pas comme une. exception en de-hors de la faiblesse générale. Que vou-lez-vous? on subit la mode, mais on la déplore. Pour ma part je voudrais qu'au nom des habitants le conseil municipal de notre ville fit amende honorable à tous nos marchands et débitants en ordonnant une fête publique qui serait un commencement de réparation pour des infidélités fréquentes où tous, plus ou moins, nous avons eu notre part. N'est-il pas temps de montrer la fausseté du préjugé qui tend à faire de Roubaix une ville qui ne peut se suffire à elle-même pour le plaisir? Ceux qui parlent ainsi font un cercle vicieux: si elle ne se suffit pas à elle-même pour le plaiser. lent ainsi font un cercle vicieux: si elle ne se suffit pas à clle-même pour le plaisir, c'est que le plaisir en tout genre nous ne le cueillons jemais que dans le champ des Philistins. A notre administration donc d'organiser sérieusement, généreusement, à mains ouvertes un programme de fête comme il a été fait à Tournay et à Lille: nous pouvons égaler Tournay et nous n'aurions pas de peine à dépasser Lille. A la fin sachons comprendre mieux nos propres intérêts. C'est quelque peu honteux et très peu profitable d'être toujours ainsi à la remorque de nos voisins. très peu profitable de les controls à la rémorque de nos voisins.

Agréez, Monsieur le rédacteur,...

Leon M.

Roubaix, 10 mars 1875. Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

Dans votre journal de ce jour, vous annoncez que je viens de donner mon chant du cygne. Veuillez, je vous prie, annoncer à vos nombreux abonnés, que grace à bient le argent a grace à Dieu! le cygne n'a pas dit son dernier mot, et qu'il continuera comme dernier mot, et qu'il continuera comme par le passé, à recevoir dans son établis-sement les personnes qui veulent bien lui faire l'honneur de le visiter. Tous ses efforts tendront toujours à leur être

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

DOMINIQUE-ROUSSEAU.

### Faits Divers

— MM. Henri Martin, Legouvé et Anatole de la Forge viennent d'être in-vités par la municipalité de Venise à aller assister à l'inauguration du monument élevé à Daniel Manin.

— On vient de découvrir à Nancy m précieux monument de la véneration de nos ancêtres pour Jeanne d'Arc. Dans un ancien vitrail de l'église de Saint-Euvre, la célèbre héroïne est repr tée en pied, et au-dessous on mots : « A Sainte-Jeanne d'Arc. »

On écrit de Colmar, le 8 mars, à l'Industriel alsacien:

"A Le conseil de révision a terminé au-jourd'hui ses opérations par Colmar, par le chef-lieu d'arrondissement. Comme on pouvait s'y attendre, les résultats ont été plus médiocres ici que dens les can-tons où l'élément rural domine. De tous les jeunes gens qui se sont présentés, il ne s'en est trouvé que cinq qui aient été reconnus propres au service.